



Règlement Du Trophée Du voyageur éco-responsable

Organisation générale

Article 1 : Lieu et date

Le 1^{er} trophée du Voyageur éco-responsable, aura lieu du 30 novembre au 1^{er} décembre 2012 dans le cadre du **Forum National du Tourisme Responsable**, organisé par l'Association des Voyageurs et Voyageuses éco-responsables à l'Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier.

Article 2 : Thème et Contenu

Ce concours est ouvert à tous et concerne :

- Des voyages réalisés avec nos partenaires voyageurs ou réceptifs, ou avec d'autres voyageurs réellement engagés dans cette réflexion.
- Des sujets personnels concernant les différents thèmes du voyage éco-responsable.

Pour de plus amples informations sur les voyages éco-responsables :

<http://blog.voyages-eco-responsables.org/?p=1336> ou http://blog.voyages-eco-responsables.org/?page_id=33

Sélection des candidatures

Article 3 : Les différentes formes de réalisation

L'œuvre réalisée pourra se présenter sous la forme de photo(s), d'un reportage photo, vidéo, carnet de voyage, Power point ou autres (ces divers moyens d'expression pouvant se mêler dans une même réalisation).

Le témoignage ne devra pas excéder 7 mn et devra mentionner le cas échéant le nom du tour-operator, les dates du voyage et la destination qui ont inspiré la création.

Le nombre de sujets proposés par candidat n'est pas limité.

Article 4 : Formats admis

Les sujets vidéo seront déposés sur "You Tube" et le lien devra parvenir au responsable de la présélection (Daniel Truel) avant le 20 novembre 2012. Les autres supports devront être envoyés directement aux mêmes dates.

Après sélection officielle, l'œuvre - qui sera diffusée dans le cadre du FNTR - devra nous parvenir dans un format de fichiers courants (Photos-JPEG, vidéo-MPEG, PowerPoint Keynotes ... sous peine d'être inexploitable) avant le 27 novembre 2012.

Les liens et documents devront être adressés à l'adresse mail suivante: vve@voyages-eco-responsables.org.

Article 5 : Représentation

La présence de l'auteur ou d'un de ses représentants lors de la projection du film présenté au public le 1^{er} décembre 2012, est souhaitée. Dans le cas contraire, le Comité de sélection étudiera avec le candidat les meilleurs moyens disponibles pour la présentation de l'œuvre.

6 : Autorisations

Le réalisateur participera au concours, sous réserve de disposer des pleins pouvoirs et de la qualité attachés à la possession des droits d'auteur. Il devra autoriser :

La présentation du film dans le cadre du FNTR et l'utilisation gratuite des textes et photographies annexés.

L'utilisation de tout ou partie de l'œuvre pour des objectifs d'animation grand public à des fins non commerciales.

Le droit de diffuser des extraits de ces réalisations sur ses blog ou sites internet.

Article 7 : Le Comité de Présélection

Le comité de présélection sera composé des membres du Conseil d'administration de V.V.E réunissant des voyageurs et guides : [Qui sommes-nous ?](#)

Jury et prix

Article 8 : Jury officiel

Il sera composé du comité de présélection augmenté de quelques personnalités présentes lors de l'édition du FNTR concernée, choisis par le Conseil d'administration de l'Association des Voyageurs et Voyagistes éco-responsables (V.V.E), sans lien commercial avec les sujets sélectionnés.

Dans son appréciation, le jury tiendra compte pour moitié

- De la qualité du document réalisé (technique, esthétique)
- De la valeur de l'expérience rapportée et des engagements concrets pris pour voyager de manière éco-responsable...

Article 9 : Prix

Un week-end raquettes pour deux personnes (hiver 2012-2013) sera offert au vainqueur de ce trophée.

Un livre « Sports d'hiver durables, les pistes du possible » de Jean-Pierre Lamic sera offert au deuxième et au troisième.

Un tee-shirt « voyageons éco-responsables » récompensera l'ensemble des participants sélectionnés.

Article 10 : Acceptation

Toute candidature de participation au Trophée du Voyageur éco-responsable implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, et des possibles modifications d'organisation dans le cadre de cette première édition.

Le présent document devra être complété, signé et envoyé à :

V.V.E, Les Pigettes 73640 Ste Foy Tarentaise ou vve@voyages-eco-responsables.org.



Fait à Chambéry, Le 25 Septembre 2012 – Association des Voyageurs et Voyagistes éco-responsables©

Je déclare avoir lu et accepter les termes du présent règlement

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Fait à :

Le :

Signature :